

LETTRE JURISTENDANCES JTIT

NOUVEAUTE :
lettre lexing du DPO pour plus d'informations
www.lexing-editions.com



JURISTENDANCES INFORMATIQUE ET TELECOMS ■ N° 237 ■ Février 2023



Pluie de sanctions sur les cookies publicitaires et le recueil du consentement

Le 19 décembre 2022, la formation restreinte de la Cnil a rendu une nouvelle décision de condamnation pour non-respect de la législation Informatique et libertés, s'agissant du recueil du consentement de l'internaute au dépôt de cookies.

• [Lire l'article](#)



NFT Metabirkin : ouverture imminente du procès en contrefaçon

Dans quelques jours, s'ouvrira à New York le procès au fond concernant l'affaire des NFT Metabirkin. L'occasion de faire le point sur cette affaire qui pourrait donner les premières règles d'appréciation de la contrefaçon de marque dans le métavers.

• [Lire l'article](#)



Retour sur le rapport de la mission sur les NFT initié par le CSPLA

Le Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique (CSPLA) a rendu le 12 juillet dernier un rapport très attendu sur les NFT, renommés « JNF » (jetons non fongibles) par le CSPLA. • [Lire l'article](#)



Le traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte

Le traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte est organisé par un décret qui fixe les modalités d'établissement des procédures de recueil et de traitement des signalements. • [Lire l'article](#)



Crypto-monnaie : quel encadrement juridique ?

Alain Bensoussan évoque pour le magazine Luxus Plus l'encadrement juridique des crypto-monnaies dans un dossier spécial « Crypto-monnaies : comment investir prudemment ». • [Lire l'article](#)



Les exosquelettes et l'impression 3D à la Une de Planète Robots

A la Une du dernier numéro de Planète Robots n°77, édité par Lexing Editions : « Les exosquelettes et l'impression 3D ». Le robot Miroki d'Enchanted Tools est en couverture du premier numéro de l'année (n°77, Janvier Février 2023) de Planète Robots, en kiosque le 13 janvier, qui fait une large place aux exosquelettes et à l'impression 3D. • [Lire l'article](#)

Textes et jurisprudence clés

Bilan répressif Cnil – La Cnil a présenté le bilan annuel de son action répressive. Les tendances de 2021 sont confirmées en 2022, tant par le nombre de mesures adoptées (21 sanctions et 147 mises en demeure) que par le montant cumulé des amendes, qui dépasse à nouveau les 100 millions d'euros ([Communiqué Cnil](#) du 31 01 2023).

RGPD à grande échelle – A la suite de l'action du Conseil irlandais pour les libertés civiles (ICCL) qui a alerté la Commission européenne sur son « déficit de données » à l'échelle de l'UE, cette dernière annonce qu'elle va surveiller les enquêtes transfrontalières relatives au RGPD à grande échelle, partout en Europe ([Communiqué ICCL](#) du 31 01 2023).

e-commerce – Selon la Commission européenne qui s'est associée avec les autorités nationales de protection des consommateurs de 23 États membres pour passer au crible (opération « coup de balai ») 399 sites web de vente au détail : près de 40 % des sites d'e-commerce ont des « interfaces truquées » ([Communiqué CE](#) du 30 01 2023).

Convention européenne sur l'IA – Sept associations et groupements d'associations européennes ont adressé une lettre ouverte au Comité sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe pour rappeler leurs positions, malgré leur exclusion récente du groupe de travail sur demande des États-Unis ([Civil society statement](#) du 28 01 2023).

Rançongiciels – Le département de la Justice américaine annonce que le FBI a vient d'annoncer le démantèlement de l'infrastructure du rançongiciel Hive, qui avait, depuis 2021, ciblé « plus de 1 500 victimes dans plus de 80 pays du monde entier » ([NextInpact](#), du 27 01 2023).

Preuves électroniques – Le Conseil de l'Union européenne vient de valider un accord trouvé avec le Parlement européen sur deux textes essentiels pour la lutte contre la criminalité. Ces textes vont permettre aux autorités judiciaires d'accéder aux preuves électroniques dans les enquêtes pénales ([Communiqué du Ministère de la justice](#) du 26 01 2023).

Données biométriques – La Cour de justice de l'Union européenne considère que la collecte systématique des données biométriques et génétiques de toute personne mise en examen aux fins de leur enregistrement policier est contraire à l'exigence d'une protection accrue à l'égard du traitement de données sensibles à caractère personnel ([CJUE n° C-205-21](#) du 26 01 2023).

Cybermenace 2022 – Dans son « Panorama de la cybermenace 2022 », l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) fait état des grandes tendances de la menace cyber ayant rythmé 2022 ([CERTFR-2023-CTI-001](#) du 24 01 2023).

Droits et principes numériques – Le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne viennent de proclamer solennellement la déclaration sur les droits et principes numériques qui guidera la transformation numérique dans l'Union pour la décennie numérique à l'horizon 2030 ([JOUE \(C\) 23/1](#) du 23 01 2023).

Condamnation Uber – Uber a été condamné à verser 17 millions d'euros à 139 chauffeurs VTC. Le conseil des prud'hommes de Lyon a estimé que leurs conditions de travail ne correspondaient pas à leur statut d'indépendant ([L'Usine Digitale](#) du 23 01 2023).

Service de l'IA Cnil – La Cnil vient de créer un service de l'IA pour renforcer son expertise sur ces systèmes et sa compréhension des risques pour la vie privée et de lancer des travaux sur les bases de données d'apprentissage ([Communiqué Cnil](#) du 23 01 2023).

Marketing d'influence – La DGCCRF a enquêté sur les pratiques commerciales des influenceurs : sur la soixantaine d'influenceurs qu'elle a ciblés depuis 2021, 6 sur 10 ne respectaient pas la réglementation sur la publicité et les droits des consommateurs ([Communiqué DGCCRF](#) du 23 01 2023).

JTIT est éditée par Alain Bensoussan Selas, société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital social de 8.000.000 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 452 160 856, dont le siège social est situé 58, boulevard Gouvion-Saint-Cyr 75017 Paris – téléphone 01 82 73 05 05 – adresse de courrier électronique : paris@lexing.law – n° de TVA intracommunautaire FR48452160856.

Président : Alain Bensoussan. Directeur de la publication : Alain Bensoussan - Responsable de la rédaction : Isabelle Pottier.

Diffusée uniquement par voie électronique - gratuit - ISSN 1634-0701 - ©Alain Bensoussan 2021

Vous recevez ce courriel car vous êtes abonné à cette alerte. Se désabonner en cliquant sur le lien :

<https://www.lexing.law/unsubscribe/?email=«mail»>